

## Projet d'installation de sanitaires à entretien automatique - Lancement de l'opération et appel à la concurrence

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Actuellement à Besançon sont mis à la disposition du public :

- **huit WC gardés** : Chamars, Granvelle, Pont Battant, Square Bouchot, Place Pasteur, Saint-Claude, Office du Tourisme et Hôtel de Ville,
- **un WC non gardé** : Place du Marché (Musée des Beaux-Arts),
- **six urinoirs non gardés** : Théâtre, Quai de Strasbourg, Place Jean Cornet, Pont de la République, Hôtel de Ville, Place de la Liberté.

Il convient toutefois de noter que les sanitaires gardés ne sont accessibles que de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00 et ouverts, en partie seulement, le dimanche durant la saison estivale. Quant aux sanitaires non gardés, ils ne vont pas sans poser de problèmes, tant d'entretien que d'hygiène.

Dans ce contexte, nous avons été amenés à envisager une adaptation du service offert à nos concitoyens. En effet, le mode de vie actuel, notamment le travail féminin et le système des horaires aménagés, maintient un nombre important de personnes au centre-ville entre 12 h 00 et 14 h 00 et après 18 h 00.

Par ailleurs, les critères d'hygiène ont évolué et entraîné des modifications dans nos comportements.

Une étude portant sur la mise en place de sanitaires à entretien automatique a été menée en concertation avec M. l'Architecte des Bâtiments de France sur ce type particulier de mobilier urbain par le Service Voirie et les lieux d'implantation suivants pourraient être proposés :

- Place de la Révolution (dans des structures existantes)
- Hôtel de Ville (dans des structures existantes)
- Citadelle (parking et intérieur)
- Promenade Granvelle (dans des structures existantes)
- Square Saint-Amour
- Pont de la République (face au Centre Saint-Pierre)
- Square Bouchot à Battant (dans des structures existantes)
- Promenade Micaud.

Deux sites pourraient être équipés chaque année à partir de 1991. Pour cette année, il est proposé :

- **Place de la Révolution** : installation dans les WC publics existants de 2 modules à entretien automatique,
- **parking de la Citadelle** : à l'emplacement souhaité par M. l'Architecte des Bâtiments de France (sanitaire autonome).

Ces sanitaires à entretien automatique, qui, contrairement à la situation existante sont payant, ont le mérite de permettre une utilisation continue des WC publics avec un maximum d'hygiène.

Cette formule de sanitaires à entretien automatique pourrait remplacer à terme certains WC publics gardés existants.

La redevance au profit de la Ville pourrait être fixée à 2 F.

Enfin, il est indiqué qu'un appel à la concurrence serait effectué pour le choix du mobilier le mieux adapté aux sites retenus.

La consultation porterait sur l'ensemble des sites à équiper avec une tranche ferme pour les équipements prévus en 1991 et des tranches conditionnelles pour les années suivantes.

Sur avis favorables des 7<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Commissions, le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions et en cas d'accord :

- adopter le cahier des charges de consultation,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et signer les marchés à intervenir et les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, et ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets des exercices concernés.

**M. TOURRAIN** : On peut se réjouir que l'opération sanisette ait finalement été enterrée car il semble bien que celle qui nous est proposée aura un coût effectivement plus compatible avec les finances municipales.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On ne sait pas du tout ce que donnera l'appel d'offres, c'est à voir.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Je me suis un petit peu penchée sur ce dossier. Il y a effectivement une demande pour ce type d'installation mais je ne crois pas qu'elle vienne de là où on pense. La demande vient des fabricants et certainement pas des usagers et je vais vous dire pourquoi. On nous parle de mise à disposition du public en continu ; c'est vrai que ce serait fort intéressant, mais j'ai fait ma petite enquête et les appareils automatiques qu'on rencontre dans la plupart des villes sont souvent en panne. Je dois dire que j'étais à Paris il y a peu de temps, j'ai voulu vérifier ce qu'on m'avait dit, le premier que j'ai vu était effectivement marqué «en panne». Je crois que ce serait les mêmes personnes qui gèreraient les sanitaires automatiques de Paris que de Besançon ?

**Mme VIEILLE-MARCHISET** : Non puisque c'est sur appel d'offres.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Ce n'est pas dit. En ce qui concerne le confort et l'hygiène, c'est vrai qu'on voudrait tous des endroits sanitaires confortables, hygiéniques, propres. Mais il y a quelque chose qui me chiffonne, c'est l'utilisation des WC publics gratuits à Besançon. Celui de l'Hôtel de Ville voit passer de 200 à 250 personnes par jour en moyenne, utilisation qui peut monter à 300 ou 400 personnes à Chamars certains jours et en d'autres endroits aussi, ils sont donc fort utilisés et je dois dire que, pour être allée sur place, m'être entretenue avec les gens qui les utilisent, ils sont tout à fait satisfaits du service.

Par contre, les WC automatiques qu'on voit dans beaucoup de villes, apparemment les gens ne les utilisent pas beaucoup. C'est vrai qu'il y a une certaine répugnance à entrer dans ces boîtes automatiques entièrement closes. Et les chiffres d'utilisation vraiment sont impressionnants, c'est 20 utilisations par jour en moyenne. Alors qu'on me démontre qu'il y a une demande et que cela correspond vraiment à un besoin de confort, d'hygiène et d'utilisation en continu. Je voudrais qu'on retienne ces chiffres, 20 utilisations d'un côté pour les appareils automatiques et à Besançon 200 ou 250 par jour. Qu'on m'explique... ou alors peut-être que les Bisontins sont particulièrement incontinent !

Par ailleurs, le prix de ces WC à entretien automatique n'est pas dérisoire ; on m'a parlé de 70 000 F HT par an parce que souvent les entreprises...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est prématuré de parler des prix maintenant alors qu'il va y avoir appel d'offres ; vous en parlerez donc après. Vous dites : 20 personnes par jour ; évidemment, si vous mettez ces WC au fond de je ne sais quelle impasse, vous aurez 20 personnes par jour ; si vous les installez dans des endroits où il y a 250 ou 300 utilisateurs par jour maintenant, vous en aurez quand même davantage que 20.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Ce sont des chiffres moyens qui m'ont été donnés par vos services.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je demande à les vérifier.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Eh bien, vous les vérifierez auprès de vos services.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : De nos services ?

**Mme FOLSCHWEILLER** : Oui, je me suis renseignées au Service Voirie.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Sur l'utilisation de quoi ? Des sanitaires automatiques ?

**Mme FOLSCHWEILLER** : Oui.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il n'y en a pas à Besançon !

**Mme FOLSCHWEILLER** : Il n'y en a pas à Besançon mais on a des chiffres quand même sur l'utilisation nationale. Je voudrais aussi savoir si ces WC automatiques sont accessibles aux handicapés ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Dernier argument, ces toilettes automatiques vont viser comme beaucoup d'installations automatiques, à réduire les emplois. Je préfère renvoyer la copie, les arguments avancés ne me satisfont pas du tout. En attendant, on pourrait peut-être investir plutôt pour améliorer et transformer les WC existants, on améliorerait non seulement le service public mais les conditions de travail des employés. C'est vrai que ces endroits sont souvent les parents pauvres des installations publiques.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Les nôtres ne sont pas mal du tout.

**M. MEUNIER** : Je voulais simplement préciser que ces chiffres ont été cités en commission, il n'y a pas de secret. Effectivement on dit que ces WC sont moins prisés que les autres, c'est même certain, on en est sûr. Mais alors je pose la question : que faut-il faire ? Si on n'en met pas, on va être critiqué. Ce sont les seuls appareils de ce type actuellement sur le marché et je pense qu'il faut essayer d'en implanter, il n'y a pas d'autre solution.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je pense que lorsque vous allez dans la plupart des villes d'une importance moyenne, vous trouvez des sanitaires automatiques. Alors à Besançon on est sans doute ou plus intelligent que la moyenne ou alors plus bête, je ne sais pas, il faut voir. Mais enfin nous en reparlerons au moment où, après l'appel d'offres nous aurons choisi.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à la majorité, 1 Conseiller votant contre et 3 s'abstenant, adopte les propositions du Rapporteur.